

RECOMMANDATIONS SECTORIELLES RÉGIONALES

Polyculture-Élevage et Grandes Cultures – Grand Est

DRAAF Grand Est – Mai 2026

Annexe A à la Convention-Cadre État-Région 2026-2031

Repères de lecture pour les établissements

Ce document présente des orientations sectorielles partagées à l'échelle régionale. Il ne vaut ni décision d'ouverture ou de fermeture, ni programme d'action imposé. Les établissements peuvent l'utiliser pour sélectionner les orientations pertinentes, puis instruire leurs conditions locales dans la feuille de route territoriale de leur département.

- **Pour situer le secteur** : consulter la fiche d'identité, les tensions et l'offre régionale.
- **Pour préparer le travail d'établissement** : mobiliser les orientations sectorielles, puis les questions et axes de la feuille territoriale concernée.
- **Pour décider** : confirmer avec les partenaires les besoins, les moyens, le calendrier et les responsabilités, sans déduire une évolution de l'offre des seuls indicateurs régionaux.

Sommaire

1. Fiche d'identité du secteur	p. 3	5. Préconisations sectorielles	p. 13
2. Métiers en tension	p. 6	6. Cadre de mise en œuvre	p. 22
3. Offre de formation régionale	p. 9	7. Déclinaison territoriale	p. 25
4. Constats et leviers	p. 11	8. Groupe de travail et sources	p. 25

Cadre institutionnel et périmètre

Nature du document : Cette fiche constitue l'**Annexe A** à la Convention-Cadre État-Région 2026-2031. Elle restitue de manière consolidée les travaux conduits lors des réunions sectorielles consacrées aux productions agricoles (RS1 – 27 mai 2025 ; RS2 Polyculture-Élevage – 17 juin 2025 ; RS2 Grandes Cultures – 3 juillet 2025 ; consolidation OREF – 6 octobre 2025), actualisés à partir du support OREF « Agriculture, viticulture et métiers du paysage » de mai 2026.

Rôle de la DRAAF : La DRAAF Grand Est assure la **coordination et la mise en dialogue** des contributions des établissements de formation, des organisations professionnelles et de l'OREF Grand Est. Les orientations présentées constituent des **pistes d'action partagées**, destinées à éclairer les choix des acteurs dans le respect de leurs compétences propres, sans caractère prescriptif.

Périmètre du document : Les recommandations portent principalement sur la **polyculture-élevage** et les **grandes cultures**. L'agroéquipement est pris en compte lorsqu'il constitue une compétence transversale directement liée à ces systèmes de production. Les données OREF couvrant le périmètre plus large « Agriculture, viticulture et métiers du paysage » sont utilisées comme éléments de contexte et n'élargissent pas le périmètre opérationnel des recommandations.

Note de périmètre — lecture des chiffres emploi-formation :

Les données mobilisées relèvent de sources, de millésimes, d'unités et de périmètres distincts. Elles ne sont pas directement comparables ni directement additionnables.

- **Recensement agricole 2020 — Agreste/DRAAF Grand Est :** données structurelles sur les exploitations, les chefs et coexploitants et la main-d'œuvre agricole. La source distingue les effectifs exprimés en nombre de personnes du volume de travail exprimé en équivalents temps plein, ainsi que la main-d'œuvre permanente et saisonnière ou occasionnelle.
- **Support OREF de mai 2026 — périmètre « Agriculture, viticulture et métiers du paysage » :** 78 340 actifs en emploi exercent une profession spécifique à ces activités selon les données DRAAF/Insee du recensement de la population 2022. Le support recense également 7 384 inscrits en formation initiale : 4 041 lycéens à la rentrée 2025 et 3 343 apprentis à la rentrée 2024.
- **BMO France Travail 2025 :** 7 590 intentions d'embauche sont anticipées dans le Grand Est pour les familles de métiers agricoles

mobilisées par l'OREF. Ces catégories couvrent un champ plus large que la seule polyculture-élevage et les grandes cultures. Ce total constitue un indicateur de contexte et ne permet pas, à lui seul, de conclure à une évolution de l'offre de formation.

Mise en œuvre : L'ingénierie de formation relève de l'autonomie pédagogique des établissements, dans le cadre des moyens disponibles et des feuilles de route territoriales.

Cadre de référence : *Convention-Cadre État-Région 2026-2031, articles 2 à 5.*

FICHE D'IDENTITÉ DU SECTEUR

Grand Est – Grandes Cultures & Polyculture-Élevage

Contexte réglementaire

Ces recommandations s'inscrivent dans le cadre de la **LOSARGA** (Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, LOI n° 2025-268 du 24 mars 2025) et du **Schéma régional des formations professionnelles 2023-2027** (SRFP), en cohérence avec les compétences respectives de l'État et de la Région et avec le cadre partagé applicable à la carte des formations professionnelles initiales.

Les grandes cultures regroupent les principales productions végétales régionales (céréales, oléagineux, protéagineux, betterave, cultures industrielles), tandis que la polyculture-élevage associe ces cultures à des ateliers animaux, souvent adossés à des prairies permanentes ou temporaires.

Ces deux systèmes sont interdépendants et structurent le paysage agricole et économique du Grand Est, notamment par leurs liens avec les filières agroalimentaires, les coopératives, les CUMA et les industries de transformation. Le Grand Est est la 3^e région française en surface agricole utile (SAU) et se caractérise par une forte spécialisation dans les céréales et les oléoprotéagineux.

Chiffres clés (Recensement Agricole 2020 – DRAAF Grand Est / Agreste)

Source : Données issues du recensement agricole décennal 2020, source de référence la plus récente disponible. Les tendances structurelles (concentration, vieillissement, agrandissement) sont confirmées par les données Agreste et OREF 2024-2025.

- **41 000 exploitations agricoles** pour une SAU totale de 3 017 200 ha (3ème rang national)
- **SAU moyenne** : 74 ha par exploitation (117 ha hors surfaces viticoles)
- **Structure des surfaces** : Céréales-Oléagineux-Protéagineux (COP) 56 % de la SAU ; prairies 30,7 % ; cultures permanentes 1,8 %
- **Spécialisations** : végétal 70,9 %, animal 18,8 %, mixtes 10,2 % (polyculture-élevage)
- **Évolution 2010→2020** : -17 % d'exploitations, +20 % de SAU moyenne (agrandissement et concentration)
- **Démographie** : une exploitation sur deux est dirigée par au moins un chef ou coexploitant âgé de 55 ans ou plus
- **Main-d'œuvre agricole** : environ 63 800 équivalents temps plein en 2020, tous statuts confondus, y compris la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle

Lecture rapide : Les grandes cultures représentent la majorité des surfaces régionales (COP 56 %), mais la polyculture-élevage conserve un rôle structurant pour l'équilibre des territoires, l'autonomie fourragère et la résilience des systèmes. Ce double ancrage conduit à traiter les deux champs conjointement dans les présentes recommandations, sans préjuger d'une évolution de la carte des formations.

Enjeux généraux

Sources : Enjeux identifiés lors des Réunions sectorielles RS1 & RS2 (27 mai, 17 juin et 03 juillet 2025), consolidés avec les données OREF lors de la séance du 6 octobre 2025 et actualisés à partir du support OREF de mai 2026. Références principales : Recensement agricole 2020, Agreste, BMO France Travail 2025 et OREF Grand Est 2025-2026.

Le secteur agricole est confronté à plusieurs enjeux simultanés :

- **Renouvellement générationnel** : une exploitation sur deux est dirigée par au moins un chef ou coexploitant âgé de 55 ans ou plus ; les cessations d'activité

attendues invitent à suivre les reprises, les installations et les besoins de renouvellement

- **Triple transition** (écologique, technologique, générationnelle) :
 - Adaptation aux aléas climatiques, économiques et sanitaires de plus en plus fréquents
 - Montée en puissance du numérique, robotique, capteurs et Outils d'Aide à la Décision (OAD)
 - Vieillesse marquée des actifs, attractivité en baisse des postes salariés
- **Compétences à conforter, selon les besoins signalés lors des réunions sectorielles** :
 - Pilotage technico-économique et stratégique des exploitations
 - Prérequis numériques et appropriation des outils de précision, avec des niveaux hétérogènes selon les publics
 - Compétences managériales et RH (gestion d'équipe, transmission)
- **Mutations structurelles** :
 - Exploitations plus grandes et plus capitalisées
 - Diversification des débouchés (circuits courts, légumineuses, biocarburants)
 - Besoins en personnel et enjeux d'attractivité et de lisibilité des métiers agricoles, à objectiver selon les activités et les territoires

Les tensions observées peuvent conduire à examiner la contribution de la formation continue, en complément des autres leviers d'attractivité, d'emploi et d'organisation du travail. La formation initiale scolaire constitue également l'un des leviers de préparation des besoins structurels et du renouvellement générationnel, sans que les données de recrutement permettent, à elles seules, de conclure à une évolution de l'offre.

Enjeux à retenir :

- Accessibilité au renouvellement des exploitations et transmission intergénérationnelle
- Adaptation des systèmes de production aux transitions écologiques et numériques
- Équilibres territoriaux à suivre dans certains bassins herbagers et de polyculture-élevage

- Attractivité et lisibilité des métiers à apprécier au regard, notamment, des conditions d'exercice

MÉTIERS EN TENSION ET BESOINS DE RECRUTEMENT

Sources : OREF Grand Est (cartographies et supports 2025-2026), BMO France Travail 2025, Chambres d'Agriculture Grand Est, ANEFA Grand Est et consolidation OREF du 6 octobre 2025.

Note de lecture : les niveaux de tension présentés ci-dessous synthétisent les sources disponibles et les échanges des groupes sectoriels. Ils ne constituent pas une mesure statistique normalisée, ne se substituent pas aux indicateurs chiffrés de BMO France Travail et ne permettent pas, à eux seuls, de conclure à un besoin d'évolution de l'offre de formation.

Lecture des localisations : les localisations mentionnées dans les tableaux constituent des repères indicatifs issus des travaux sectoriels et des données mobilisées. Elles doivent être croisées avec les feuilles de route territoriales et confirmées avec les partenaires locaux ; elles ne constituent pas une cartographie statistique exhaustive.

Grandes Cultures

Métiers concernés	Formations / diplômes / certifications	Signal issu des travaux sectoriels	Portée ou localisation indicative
Conducteur d'engins agricoles	CAPa Métiers de l'Agriculture Bac Pro Agroéquipement	Signal fort à objectiver (besoins récurrents et mobilité signalés)	Régionale
Ouvrier agricole spécialisé (Grandes Cultures)	CAPa Métiers de l'Agriculture – support Grandes Cultures Bac Pro CGEA – support Grandes Cultures	Signal fort à objectiver (difficultés de fidélisation signalées)	Territoriale – Marne, Aube et Bas-Rhin, à confirmer localement
Chef de culture / Responsable d'exploitation (végétal)	BTSA ACS'AGRI (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole, ex-ACSE) BTSA ACD (Agronomie et Cultures Durables) BTSA MV (Métiers du Végétal) BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole) CS Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation	Signal fort à objectiver (départs en retraite et complexité croissante du pilotage signalés)	Régionale, avec disparités selon les bassins
Technicien de plaine / Conseiller technique agricole	BTSA ACS'AGRI (ex-ACSE) BTSA ACD Formations continues spécialisées (numérique, agroécologie, technico-économie)	Signal fort à objectiver (besoins technico-économiques et numériques signalés dans les coopératives et entreprises)	Territoriale – Champagne crayeuse, plaine d'Alsace et Sud-Meuse, à confirmer localement

Polyculture-Élevage et Productions Animales

Métiers concernés	Formations / diplômes / certifications	Signal issu des travaux sectoriels	Portée ou localisation indicative
Agent d'élevage / Ouvrier polyvalent en élevage	CAPa Métiers de l'Agriculture – supports de productions animales Bac Pro CGEA – support Polyculture-Élevage CS de conduite d'un élevage correspondant à la production concernée	Signal fort à objectiver (difficultés de recrutement et rotation du personnel signalées)	Territoriale – Vosges, Meuse et Haute-Marne, à confirmer localement
Technicien d'élevage / Conseiller élevage	BTSA Métiers de l'élevage : développement, production, conseil (ex-Productions animales) BTSA ACS'AGRI (ex-ACSE) Formations continues spécialisées (alimentation, bien-être animal, numérique)	Signal fort à objectiver (besoins de compétences zootechniques et numériques signalés)	Régionale
Chef d'exploitation polyculture-élevage	BTSA ACS'AGRI (ex-ACSE) BPREA Formations continues en gestion technico-économique et systèmes de polyculture-élevage, selon l'offre existante	Signal très fort à objectiver (départs en retraite et complexité de pilotage signalés)	Régionale ; vigilance signalée dans certains territoires de polyculture-élevage, à préciser localement
Salarié qualifié en polyculture-élevage	CAPa Métiers de l'Agriculture – combinaison de supports en productions animales et grandes cultures Bac Pro CGEA – support Polyculture-Élevage	Signal modéré à fort à objectiver (attractivité du salariat et diversité des compétences demandées)	Territoriale
Responsable d'atelier lait /	BTSA Métiers de l'élevage : développement,	Signal fort à objectiver (encadrement,	Régionale

Métiers concernés	Formations / diplômes / certifications	Signal issu des travaux sectoriels	Portée ou localisation indicative
viande / porcin / avicole	production, conseil (ex-Productions animales) Certificats de spécialisation et formations continues adaptés aux productions concernées, selon l'offre existante	conditions d'exercice et pilotage humain et technologique signalés)	
Agent de maintenance des équipements d'élevage	Bac Pro Agroéquipement + modules locaux de maintenance robotique et automatisée Projet de certificat de spécialisation en maintenance agro-robotique évoqué lors des travaux sectoriels, restant à instruire au niveau national	Signal émergent à objectiver (robotisation de la traite, de l'alimentation et des capteurs)	Territoriale – zones laitières et porcines mentionnées lors des travaux, à préciser localement

OFFRE DE FORMATION RÉGIONALE

Sources : OREF Grand Est, « Agriculture en Région Grand Est (Grandes Cultures et Polyculture-Élevage) : besoins en compétences et offre de formation existante » (16 décembre 2025), complétée par le support « Agriculture, viticulture, métiers du paysage » (mai 2026).
Disponible sur : <https://oref.grandest.fr>

Les formations agricoles du Grand Est s'organisent autour de trois voies complémentaires :

Voie scolaire (lycées agricoles, MFR, CNEAP, UNREP)

- CAPa Métiers de l'Agriculture (supports de productions végétales ou animales prévus par le référentiel)

- Bac Pro CGEA (Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole) – supports Grandes Cultures ou Polyculture-Élevage
- Bac Technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)
- BTSAACS'AGRI (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole, ex-ACSE)
- BTSAACD (Agronomie et Cultures Durables)
- BTSA MV (Métiers du Végétal)
- BTSA Métiers de l'élevage : développement, production, conseil (ex-Productions animales)

Apprentissage (CFA, MFR, organismes privés)

- Même socle de diplômes que la voie scolaire
- Titres professionnels complémentaires : conduite d'engins, machinisme, maintenance

Formation continue (CFPPA, OCAPIAT, organismes spécialisés)

- **Publics** : salariés, demandeurs d'emploi, porteurs de projet installation
- **Diplômes** : BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole), CS (Certificats de Spécialisation), VAE, titres professionnels
- **Dispositifs mobilisables** : CPF, transitions professionnelles, contrats de professionnalisation
- **Contributions possibles aux besoins de compétences identifiés** : mise à niveau technico-économique, compétences numériques, pilotage de systèmes de polyculture-élevage et maintenance des équipements, selon les publics, l'offre existante et les dispositifs mobilisables

Repères OREF 2026 – périmètre Agriculture, viticulture et métiers du paysage : 56 actions et 730 places de formation continue ont été programmées en 2025. Les actions étaient remplies à 74 % ; 72 % des stagiaires sortis d'une action qualifiante en 2025 ont validé leur examen et 50 % des personnes ayant validé une formation qualifiante en 2024 occupaient un emploi six mois après. Ces données décrivent un périmètre plus large que la polyculture-élevage et les grandes cultures et sont à lire comme des repères de contexte.

Point d'attention issu des travaux de groupe (RS3¹ - OREF, oct. 2025) :

Les participants ont souligné l'intérêt d'examiner le **mixage de publics** (scolaire ↔

apprentissage) et la **mobilité entre statuts**, notamment sur les territoires frontaliers, parmi les leviers possibles de fidélisation et d'attractivité des formations agricoles.

¹ RS1, RS2, RS3 : Réunions Sectorielles 1, 2, 3 (phases de co-construction des Recommandations Sectorielles décrites dans la Convention-Cadre État-Région 2026-2031)

CONSTATS ET LEVIERS IDENTIFIÉS

Source : Synthèse des constats exprimés lors des Réunions sectorielles n°1 et n°2 (mai-juillet 2025), consolidés avec les données OREF (6 octobre 2025).

Nature : Analyse qualitative basée sur les témoignages et observations des participants aux réunions sectorielles.

Côté apprenants et parcours de formation

- **Attractivité des métiers agricoles à conforter**, au regard notamment des conditions de travail, de la rémunération et de l'image des métiers signalées lors des échanges
- **Méconnaissance des métiers** et de la diversité des parcours professionnels possibles
- **Information à conforter** sur la poursuite d'études, notamment du Bac Pro vers le BTSA, selon les besoins signalés lors des réunions sectorielles
- **Contraintes économiques et géographiques signalées** pour certains publics : mobilité, hébergement et financement
- **Difficultés d'adaptation en formation supérieure** (Bac Pro → BTSA) : Les échanges avec les professionnels et équipes pédagogiques ont fait ressortir un constat partagé de difficultés d'adaptation en première année de BTSA chez certains étudiants issus de Bac Pro, notamment concernant l'autonomie, le travail personnel et les prérequis méthodologiques. Cette observation qualitative pourrait être approfondie par une analyse spécifique à partir des données DGER / OREF sur les trajectoires et ruptures de parcours
- **Ruptures en cours de formation après immersion en stage** : découverte tardive de la réalité du métier et des conditions d'exercice

- **Difficulté à anticiper les aléas** (climatiques, économiques, marchés, PAC) : les participants ont exprimé un besoin de conforter les approches prospectives
- **Maîtrise hétérogène des indicateurs technico-économiques** : des difficultés ont été signalées dans la lecture d'un bilan simple et le calcul d'un coût de revient
- **Hétérogénéité des prérequis numériques** et de l'appropriation des outils de précision (modulation, capteurs, robotique), selon les publics
- **Articulation à conforter**, selon les parcours, entre production agricole et enjeux territoriaux et climatiques
- **Liens à conforter** avec les réseaux d'exploitants (GIEE, CUMA) et information à préciser sur les statuts juridiques de ces structures
- **Conditions d'accueil en stage et maillage des structures** à apprécier selon les territoires

Côté entreprises, exploitations et structures professionnelles

- **Vieillesse des actifs** : une exploitation sur deux est dirigée par au moins un chef ou coexploitant âgé de 55 ans ou plus ; des difficultés de recrutement sont par ailleurs signalées sur plusieurs métiers de production
- **Écart parfois signalé entre acquis de formation et compétences attendues en situation professionnelle** : les échanges qualitatifs font ressortir des besoins relatifs au savoir-faire métier, au savoir-être professionnel et à l'autonomie, à objectiver selon les diplômes et les contextes
- **Compétences professionnelles et relationnelles à conforter selon les situations signalées en stage** : posture professionnelle, autonomie et travail en équipe
- **Compétences managériales à conforter** : gestion d'équipe, transmission intergénérationnelle et ressources humaines
- **Évolution des attentes réciproques des employeurs et des candidats** dans certains contextes de tension, à objectiver selon les métiers
- **Problématique de connaissance des métiers** du secteur agricole et des nuances entre les spécialisations
- **Lisibilité des carrières et des passerelles à conforter** entre certains secteurs, notamment entre grandes cultures et élevage
- **Accès variable aux équipements pédagogiques récents** (OAD, robotique, équipements de précision), invitant à examiner les possibilités de mutualisation
- **Besoin de veille technique continue des équipes pédagogiques** sur le numérique, l'agroécologie et les évolutions réglementaires

- **Coordination à conforter entre établissements et partenaires** sur la lisibilité de l'offre, les complémentarités territoriales et les mutualisations possibles

PRÉCONISATIONS ISSUES DES TRAVAUX SECTORIELS

Nature des orientations : Les propositions ci-dessous constituent une **restitution consolidée des remontées de terrain** exprimées par les participants aux réunions sectorielles RS2 et RS3 (17 juin, 3 juillet et 6 octobre 2025). La DRAAF Grand Est a assuré la coordination, la synthèse et la transmission de ces orientations partagées. **Ces propositions n'ont pas de caractère prescriptif** : leur éventuelle mobilisation relève de l'autonomie pédagogique et des moyens de chaque établissement, dans le cadre des feuilles de route territoriales et en cohérence avec les cadres réglementaires en vigueur.

Pour les modalités de gouvernance et de mise en œuvre, voir la Convention-Cadre État-Région 2026-2031, articles 2 et 3 ; pour les modalités de financement, voir l'article 5.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

1. ORIENTATION

Contributions possibles des acteurs (orientations partagées)

Les actions ci-dessous constituent des orientations issues des échanges entre acteurs lors des réunions sectorielles. Leur mise en œuvre relève de l'initiative et des moyens de chaque acteur, sans caractère d'obligation.

Établissements (EPL, MFR, CNEAP, UNREP)

- Examiner, selon les objectifs pédagogiques et les possibilités d'accueil, l'intérêt de stages de seconde permettant de découvrir des métiers agricoles connaissant des besoins de recrutement
- Conforter, lorsque cela est pertinent, les ressources métiers et les interventions de professionnels à destination des sections agricoles
- Poursuivre ou développer des formats de découverte précoce des métiers (immersions, mini-stages), lorsque les conditions d'accueil et de sécurité le permettent

- Informer sur les bourses et aides au financement de formation (simulation, accompagnement)
- Communiquer sur les concours et salons agricoles (Salon de l'Agriculture, concours de labour, olympiades des métiers)

Partenariats (Établissements + Chambres d'Agriculture + CFPPA)

- Examiner la transposabilité à l'agriculture de démarches de type « cordées de la réussite », à partir des dispositifs existants et des partenaires compétents

Région Grand Est

- Examiner avec la Région les possibilités de renforcer la visibilité des métiers agricoles, des parcours de formation et des carrières possibles auprès des jeunes, des familles et des relais d'orientation

DRAAF Grand Est

- Contribution, avec les services d'orientation et l'Éducation nationale, à une meilleure connaissance des métiers agricoles auprès des collégiens
- Animation du réseau des établissements publics d'enseignement agricole (EPLEFPA) et transmission des orientations nationales

2. FORMATION

Important : Les axes et actions ci-dessous sont issus des travaux conduits lors des réunions sectorielles RS2. Ils constituent des **exemples pouvant être mobilisés ou adaptés** par les établissements dans le cadre de leur autonomie pédagogique, de leurs moyens et des référentiels en vigueur. Selon le diplôme et le référentiel concernés, ils peuvent notamment être examinés dans les cadres propres aux MIP en CAPa, aux MAP en baccalauréat professionnel, aux EIL ou MIL en BTSA², ainsi qu'aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

² MIP (Module d'initiative professionnelle – CAPa), MAP (Module d'adaptation professionnelle – baccalauréat professionnel), EIL (Enseignement d'initiative locale) ou MIL (Module d'initiative locale) en BTSA, selon le référentiel applicable.

A. Passerelles et accompagnement Bac Pro → BTSA

Signal qualitatif issu des réunions sectorielles : des difficultés d'adaptation ont été signalées pour certains étudiants de BTSA issus de Bac Pro, notamment durant les premières semaines, sur l'autonomie, la méthodologie et certains prérequis. Ce signal mérite d'être objectivé à partir des données de trajectoires et de ruptures disponibles.

Leviers pouvant être examinés dans le cadre existant :

- **Approfondissements mobilisables en Terminale Bac Pro**, notamment via le module d'adaptation professionnelle lorsqu'il est adapté au besoin :
 - Renforcement méthodologie de travail (prise de notes, synthèse, rédaction)
 - Consolidation des savoirs de base (calculs, communication écrite)
 - Validation en amont du projet professionnel
 - Découverte des exigences du BTSA (rythme, autonomie attendue)
- **Accompagnement/réorientation des candidats non-retenus** pour encourager une poursuite dans le secteur d'activité via les passerelles CAPa → Bac Pro → BTSA

***Note** : Les groupes de travail ont proposé des pistes pour réduire le décrochage en BTSA des étudiants issus de Bac Pro : parcours différencié en Terminale consacré à la poursuite d'études et hypothèse d'une classe préparatoire intégrée entre Bac Pro et BTSA. L'examen de ces évolutions resterait subordonné à une validation réglementaire au niveau national (DGER) et à l'identification de moyens budgétaires.*

B. Axes transversaux issus des travaux RS2

Les axes suivants répondent aux besoins de compétences signalés par les professionnels lors des réunions sectorielles. Leur éventuelle traduction pédagogique est à apprécier dans les référentiels et marges d'autonomie applicables, selon les publics, les moyens et les besoins territoriaux :

- **Pilotage technico-économique et stratégique** : lecture d'indicateurs, raisonnement des coûts, choix d'organisation et mise en perspective des marchés
- **Hygiène numérique et cybersécurité** : protection des données, sauvegardes, pratiques de sécurité et sécurisation des outils connectés
- **Prospective et résilience** : scénarios, aléas climatiques et économiques, gestion de crise et retours d'expérience

- **Transmission et installation** : dimensions juridiques, économiques et humaines, accompagnement et témoignages

Note : Les éléments détaillés issus des travaux préparatoires ne constituent ni des volumes arrêtés ni des modules prescrits. Leur éventuelle traduction pédagogique relève des référentiels applicables et de l'ingénierie des établissements.

C. Formations continues spécialisées (hors formation initiale scolaire)

Formations continues (CFPPA, organismes spécialisés et dispositifs de branche) :

- **Formations continues courtes en numérique agricole** : Utilisation des OAD (Outils d'Aide à la Décision), agriculture de précision, gestion des données d'exploitation, protection de base des systèmes informatiques
- **Formations continues courtes en leadership et management agricole** pour les chefs d'exploitation et responsables d'atelier : gestion d'équipe, communication, délégation, recrutement
- **Certificats de spécialisation en vigueur** adaptés aux besoins identifiés, selon l'offre accessible : par exemple « Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles », certificats de conduite d'un élevage correspondant à la production concernée ou « Responsable d'une unité de méthanisation agricole »

Note : Hors du champ direct de la présente convention, la Région Grand Est peut financer des actions de formation professionnelle mises en œuvre notamment par des CFPPA, selon les programmes, les publics et les règles de prise en charge en vigueur. La DRAAF coordonne le réseau des CFPPA publics.

Note : Les groupes de travail ont signalé des besoins émergents en cybersécurité agricole (protection des données, sécurisation des équipements connectés) et en maintenance robotique. Ces sujets pourront alimenter les réflexions sur l'évolution des référentiels de formation continue au niveau national (DGER).

D. Mutualisation et ingénierie territoriale

Leviers pouvant être examinés dans le cadre existant (coordination inter-établissements) :

- **Contextualiser les enseignements** dans les cadres pédagogiques applicables au diplôme concerné (MIP, MAP, EIL ou MIL le cas échéant), en fonction des besoins territoriaux identifiés :

- Exemple d'approfondissement local : robotique et maintenance prédictive en Bac Pro Agroéquipement, lorsque le référentiel et le besoin territorial le permettent
- Exemple d'approfondissement local : agriculture de précision en Bac Pro CGEA dans les bassins de grandes cultures, lorsque cela est pertinent
- Ces adaptations utilisent les marges pédagogiques existantes, sans modification du diplôme national
- **Mutualiser les plateaux techniques entre établissements** par des conventions formalisées d'usage partagé inter-EPL (bancs d'essais, démonstrateurs, équipements de précision, plateformes robotiques) et développer le co-enseignement entre niveaux (Bac Pro ↔ BTSA)

***Note :** Les établissements disposent de marges d'adaptation définies par les référentiels, notamment au moyen des MIP, MAP, EIL ou MIL selon le diplôme concerné. Ces cadres ne sont pas interchangeables et ne modifient pas l'intitulé national du diplôme. Les groupes de travail ont également évoqué l'intérêt de mieux rendre lisibles, à l'échelle régionale, les approfondissements proposés dans les parcours. Cette lisibilité pourrait s'appuyer sur les informations déjà diffusées par les établissements et, à terme, sur une consolidation progressive par la DRAAF Grand Est, sous réserve de stabiliser les modalités de remontée, de mise à jour et de publication.*

Partenariats (Lycées agricoles + CFPPA + CFA)

- Examiner les possibilités de conforter les partenariats formalisés afin de :
 - Partager les plateaux techniques (équipements coûteux, démonstrateurs)
 - Mutualiser les intervenants professionnels
 - Coordonner les calendriers de formation
 - Faciliter les passerelles entre voie scolaire, apprentissage et formation continue

3. PROMOTION

Important : L'attractivité des métiers agricoles peut bénéficier de contributions complémentaires à plusieurs niveaux. Les orientations ci-dessous sont classées selon les acteurs susceptibles de les porter, sous réserve de leurs compétences, priorités et moyens.

Contributions possibles des acteurs (orientations partagées)

Les actions ci-dessous constituent des orientations issues des échanges entre acteurs lors des réunions sectorielles. Leur mise en œuvre relève de l'initiative et des moyens de chaque acteur, sans caractère d'obligation.

Établissements (EPL, MFR, CNEAP, UNREP)

- **Actions de communication localisées** :
 - Interventions en lycées et collèges du territoire
 - Participation aux salons emploi/orientation locaux
 - Utilisation de supports innovants (casque de réalité virtuelle pour découverte métiers)
 - Témoignages d'anciens élèves et de professionnels en formation
- **Examiner les leviers de mobilité et d'hébergement mobilisables**, selon les besoins et les capacités locales :
 - Conditions d'utilisation des internats hors semaine scolaire lorsque le cadre et les moyens le permettent
 - Solutions locales d'hébergement sécurisé identifiées avec les partenaires compétents
 - Parrainage volontaire entre professionnels et jeunes, dans un cadre d'accueil et de tutorat formalisé
- **Porter à connaissance des entreprises** l'offre de formation existante sur leur territoire (méconnaissance par les professionnels de certains diplômes ou CS)

Partenariats (Établissements + Chambres d'Agriculture + OPA)

- **Réseau ambassadeur métiers** : mobiliser des professionnels volontaires pour témoigner en formation
- **Actions pour féminiser les métiers** de l'agriculture (conducteur d'engins, chef d'exploitation grandes cultures, technicien de maintenance)

Région Grand Est (campagnes institutionnelles)

- **Valorisation possible de la diversité des parcours agricoles**, de leurs débouchés et de leur ancrage territorial, à partir d'informations objectivées
- **Campagnes ou actions de communication régionales** sur différents médias et supports, selon les priorités et dispositifs régionaux

- **Meilleure visibilité des offres et métiers agricoles** dans les outils d'emploi et d'orientation existants

DRAAF Grand Est

- Coordination et animation du réseau des établissements publics pour relayer, lorsque cela est pertinent, les campagnes régionales
- Relais de l'information vers les établissements et structures de formation continue (CFPPA)

4. RELATION ÉCOLE / ENTREPRISE

Orientations proposées aux établissements (à adapter à leur organisation et à leurs moyens)

- **Examiner l'intérêt et la faisabilité d'une fonction de relation avec les entreprises**, selon l'organisation de chaque établissement, sans imposer un modèle unique de référent
- **Groupes d'Échanges de Pratiques (GEP)** adossés aux TP/fermes pédagogiques : culture de projet et travail en équipe
- **Mises en situation réelles sécurisées** (PFMP croisées entre systèmes de grandes cultures et de polyculture-élevage) : outillage juridique de la coopération
- **Stages enseignants en entreprise/exploitation/OPA** : examiner les possibilités de veille partagée et de formation continue ciblée (numérique, agroécologie, évolutions réglementaires)
- **Examiner les mutualisations possibles de projets inter-établissements** (MIP/MAP/EIL) : calendriers partagés et coopérations thématiques lorsque les conditions concrètes le permettent

Partenariats (Établissements + Entreprises / Coopératives / CUMA)

- **Partenariats pour contextualiser les formations** via les marges d'autonomie pédagogique : par exemple un approfondissement local autour de la robotique et de l'agriculture de précision en Bac Pro CGEA, en lien avec un constructeur ou une coopérative lorsque les conditions le permettent
 - Co-construction des contenus avec les partenaires professionnels
 - Mise à disposition de plateaux techniques/démonstrateurs par les partenaires
 - Interventions de professionnels en formation

- **Connexion aux réseaux** (GIEE, CUMA, coopératives) :
 - Mobiliser, lorsque pertinent, des interventions de CUMA ou de GIEE en formation
 - Examiner l'intégration des statuts juridiques des réseaux en parallèle de ceux des exploitations agricoles
 - Faciliter, lorsque cela est possible, la participation à des assemblées générales ou démonstrations
- **Valorisation de la transmission** : examiner l'intérêt de modules ou séquences sur ses dimensions juridiques, humaines et économiques, ainsi que les formes de tutorat volontaire mobilisables
- **Maintenir une forme de transfert de technologie** : les exploitations et coopératives viennent se former à certaines technologies dans les EPL et inversement (plateaux techniques, démonstrateurs)

Région Grand Est / DRAAF (coordination partagée)

- **Visibilité partagée de l'offre** : les participants ont évoqué l'intérêt de mieux articuler les informations disponibles sur les formations des branches professionnelles et de l'enseignement agricole. *Les conditions d'une meilleure visibilité dans les outils régionaux existants pourront être examinées dans le cadre de la Convention-Cadre État-Région 2026-2031, avec les acteurs compétents.*

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES PAR SECTEUR

Statut des propositions : les éléments ci-dessous constituent une banque d'orientations à examiner au regard de l'offre existante, des référentiels, des besoins territoriaux et des moyens disponibles. Ils ne constituent ni un programme obligatoire ni une décision d'évolution de la carte des formations.

Polyculture-Élevage

- **Examiner les possibilités de conforter les compétences zootechniques** et le management de systèmes de polyculture-élevage
- **Examiner l'intérêt de modules ou séquences « Management et RH agricole »** : gestion d'équipe, communication, leadership et transmission intergénérationnelle

- **Mobilisation possible des réseaux professionnels** (GIEE, CUMA) via des interventions en formation ou la participation à certaines manifestations
- **Possibilité de contextualiser des modules ou séquences** autour des systèmes fourragers, de l'autonomie alimentaire, du bien-être animal et de la résilience des systèmes de polyculture-élevage
- **Examiner la faisabilité de PFMP croisées** permettant une découverte réciproque des systèmes de grandes cultures et d'élevage, lorsque les conditions pédagogiques, juridiques et d'accueil le permettent

Grandes Cultures

- **Projets tutorés sur la data, la robotique et les capteurs** en lien avec les partenaires (constructeurs, startups) : former à la veille technique
- **Modules de géopolitique agricole et de stratégie commerciale** : marchés à terme, filières alternatives, débouchés non alimentaires (biocarburants, matériaux biosourcés)
- **Études de cas "de la rotation au marché"** : comparaison des débouchés et filières alternatives (légumineuses, semences, circuits courts, énergie)
- **Visites d'exploitations diversifiées** pour découvrir les débouchés alternatifs
- **Possibilité de conforter la maintenance préventive et la sécurité** des agroéquipements dans les marges pédagogiques disponibles
- **Mobilisation des espaces de démonstration existants** et instruction partenariale de leurs éventuelles évolutions, sans préjuger des décisions d'investissement

Agroéquipement et Maintenance

- **Examiner les coopérations possibles entre Bac Pro et BTSA du champ de l'agroéquipement**, notamment pour l'accès aux plateaux et les échanges entre équipes
- **Instruire l'optimisation et la complémentarité des plateaux techniques** avec les établissements et les entreprises concernés
- **Examiner l'intérêt de modules locaux consacrés à la maintenance robotique et automatisée**, dans les marges pédagogiques et référentiels existants

CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Principes de mise en œuvre

Les recommandations sectorielles présentées dans ce document constituent des **orientations partagées** issues des réunions sectorielles. Leur appropriation relève des acteurs compétents, dans le respect de **l'autonomie pédagogique des établissements**, des moyens disponibles, des compétences de chaque partenaire et des feuilles de route territoriales.

Repères pour les établissements et leurs partenaires

Les établissements (EPL, MFR, CNEAP, UNREP) peuvent s'appuyer sur les orientations sectorielles, selon leurs projets, leurs moyens et leur contexte territorial, pour :

- **Nourrir les modules d'autonomie pédagogique et les projets existants** en lien avec les enjeux identifiés : résilience des systèmes, pilotage technico-économique, culture numérique, transitions agroécologiques, coopération et réseaux
- **Examiner les coopérations territoriales utiles** avec les acteurs économiques (OPA, Chambres d'Agriculture, coopératives, CUMA, GIEE, entreprises)
- **Identifier les mutualisations possibles de ressources** (plateaux techniques, intervenants professionnels) entre établissements et avec les structures de formation continue (CFPPA, CFA)
- **Examiner l'adéquation entre l'offre existante, les flux d'apprenants, les mobilités et les besoins territoriaux**, sans préjuger d'une décision d'évolution de l'offre

Articulation avec le suivi régional

Les règles applicables aux MIP, MAP, EIL et MIL dépendent du diplôme et du référentiel concernés. Elles ne se confondent pas avec la transmission des déclarations de modules par les établissements et leur consolidation par la DRAAF, prévues à l'article 2 de la Convention-Cadre État-Région 2026-2031 ; le suivi régional relève de son article 4. Les orientations de cette fiche peuvent nourrir les échanges, sans créer de procédure réglementaire unique pour ces différents cadres.

- L'article 2 prévoit que la DRAAF consolide les déclarations transmises par les établissements et publie l'offre régionale de modules sur son site
- Avant toute mise en ligne, les données et les modalités de mise à jour et de diffusion doivent être fiabilisées

Articulation documentaire

La mise en œuvre des recommandations sectorielles s'articule avec les autres documents du dispositif :

- **Convention-Cadre État-Région 2026-2031** : fixe le cadre général de gouvernance, les responsabilités respectives État-Région et les modalités communes de déploiement
- **Recommandations sectorielles** (ce document) : présentent les orientations partagées spécifiques au secteur Productions (Polyculture-Élevage et Grandes Cultures)
- **Feuilles de route territoriales** : mettent les orientations sectorielles en regard des spécificités locales (bassins de production, signaux de tension, offre existante et partenariats accessibles)

Pour la transmission des déclarations de modules et leur consolidation, voir l'article 2 de la Convention-Cadre État-Région 2026-2031 ; pour le suivi régional, voir son article 4.

Points de vigilance sectoriels

Les points suivants sont à suivre comme éléments de contexte et d'actualisation, sans constituer une matrice d'obligations pour les établissements :

- **Contexte économique, climatique et réglementaire** : actualiser les exemples pédagogiques lorsque l'évolution des marchés, de la PAC ou des aléas le justifie
- **Coopérations de terrain** : apprécier les objectifs, calendriers, interlocuteurs, conditions d'accueil et moyens avant de conforter un partenariat

- **Systèmes de polyculture-élevage** : examiner l'articulation entre pilotage multi-ateliers, périodes en milieu professionnel et réseaux accessibles
- **Attractivité et équilibres territoriaux** : suivre l'offre existante, les publics et les signaux de tension dans les bassins de production, notamment les zones herbagères, sans en déduire automatiquement une évolution de l'offre

Modalités de suivi

Pour le dispositif général de suivi et d'évaluation (indicateurs communs, gouvernance, sources de données, révision), voir Convention-Cadre État-Région 2026-2031, Article 4.

Exemples d'indicateurs mobilisables selon les orientations effectivement retenues :

- Répartition des approfondissements pédagogiques mobilisés par enjeu, selon les niveaux et référentiels applicables (MIP, MAP, EIL ou MIL le cas échéant)
- Nombre de partenariats formalisés avec OPA/Chambres/CUMA/coopératives/constructeurs
- Suivi contextuel des tensions métiers Productions (conducteur d'engins, chef d'exploitation en polyculture-élevage, technicien d'élevage) via les indicateurs BMO France Travail et OREF, en reconnaissant que ces tensions résultent de multiples facteurs (contexte économique, attractivité des métiers, conditions de travail, politiques publiques, etc.) dont les formations agricoles ne constituent qu'un élément contributif indirect. Ce suivi informe la stratégie pédagogique sans présumer d'un lien direct de causalité.
- Contextualisations territoriales mobilisées dans les cadres pédagogiques applicables, en les distinguant clairement des éventuelles évolutions réglementaires de diplômes

Ces indicateurs constituent une boîte à outils de suivi et non des objectifs obligatoires assignés à chaque établissement. Ils sont à sélectionner et à interpréter en fonction des actions retenues, des données disponibles et des contextes territoriaux.

DÉCLINAISON TERRITORIALE

Les orientations de cette note sectorielle ont vocation à être **mises en regard des réalités départementales** dans les feuilles de route territoriales, selon une approche différenciée et sans figer les réponses locales.

Éléments de territorialisation :

- Spécificités locales (bassins de production, systèmes agricoles dominants, diversifications)
- Tensions métiers territoriales (données OREF départementales et BMO France Travail), considérées comme indicateurs de contexte et non comme preuve suffisante d'un besoin d'évolution de l'offre
- Offre de formation existante (EPL, CFA, CFPPA du département)
- Partenariats locaux (Chambres départementales d'Agriculture, OPA, coopératives, CUMA, GIEE)
- Évolution démographique des apprenants par territoire
- Complémentarités inter-établissements (mutualisations, domaines d'expertise et contextualisations pédagogiques)

Objectif : Mettre les orientations sectorielles en perspective avec les réalités de chaque département afin de rechercher un équilibre entre cohérence régionale et pertinence locale, sans préjuger des réponses à retenir.

Voir : feuilles de route territoriales du Grand Est.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL ET SOURCES

Constitution du groupe de travail et dates des réunions

27/05/2025 ; 17/06/2025 ; 03/07/2025 ; 06/10/2025

Les participants ont tous ou en partie contribué.

Éléments produits

- Synthèse sectorielle des échanges (Réunion sectorielle n°1 – 27/05/2025 ; Réunions sectorielles n°2 Polyculture-Élevage – 17/06/2025 et Grandes Cultures – 03/07/2025 ; séance OREF – 06/10/2025)
- Cartographie emploi-formation de l'OREF Grand Est (2025)
- Support OREF « Agriculture, viticulture, métiers du paysage » (mai 2026)
- Matrice Freins-Pistes-Leviers (tableau croisé)

Note : La liste détaillée des participants aux réunions sectorielles (27 mai, 17 juin, 3 juillet et 6 octobre 2025) est disponible sur demande auprès de la DRAAF Grand Est (SRFD).

Sources mobilisées (repères utilisés dans la note)

Recensement agricole 2020 et publications Agreste/DRAAF Grand Est ; BMO France Travail 2025 ; OREF Grand Est, cartographie emploi-formation 2025 et support « Agriculture, viticulture, métiers du paysage » de mai 2026 ; Inrae et Météo-France ; services DRAAF-SRISE, SRAL et SREAA ; Région Grand Est ; réunions sectorielles n°1, n°2 et séance OREF du 6 octobre 2025.

NB : Cette fiche propose un **cadre d'orientation qualitative** adapté aux spécificités du secteur Productions. Son appropriation est à adapter par les établissements et leurs partenaires à l'échelle des territoires, en cohérence avec les axes ci-dessus et le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle).

Le cadre général de gouvernance État-Région et les principes généraux de formation professionnelle agricole sont formalisés dans la **Convention-Cadre État-Région 2026-2031**.